REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2195

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178 rue Garibaldi à Lyon 3ème au profit de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME) - Ensemble Immobilier n° 03195

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2195 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUE 178 RUE GARIBALDI A LYON 3EME AU PROFIT DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES (FNAME) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 03195 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fédération nationale des anciens des missions extérieures (FNAME) a pour but de permettre aux personnes qui ont effectué des Missions extérieures et des Opérations extérieures (OPEX) de se regrouper pour faire connaître leur mission et de venir en aide à leurs compagnons blessés en facilitant leur réinsertion notamment sur le plan de l'emploi ou du logement. Une grande partie des adhérents et bénéficiaires étant situés en région lyonnaise et en Rhône-Alpes, son siège est basé à Lyon depuis plus de 25 ans.

Cette fédération nationale contribue par ailleurs à des actions humanitaires, de paix et maintient les relations entre les compagnons actuellement déployés en mission pour leur assurer un soutien moral. La FNAME œuvre également en lien avec d'autres associations d'Anciens combattants lyonnaises, nationales, internationales et établit des échanges entre l'armée professionnelle, l'armée de réserve et les associations patriotiques.

La Ville de Lyon met à sa disposition un local du domaine privé d'une surface de 162 m² environ sur 2 niveaux au 178 rue Garibaldi à Lyon 3^{ème}. L'accès au public est limité au rez-de-chaussée des locaux uniquement. En effet, compte tenu du renforcement des règles de sécurité incendie, l'accès au sous-sol n'est pas autorisé au public, ni pour du stockage.

La Ville de Lyon, locataire de ce local, le met à disposition de l'association par convention d'utilisation temporaire. Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il vous est soumis sa prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2023 afin de permettre à la FNAME de mener à bien les actions qu'elle conduit.

La valeur locative annuelle est estimée à 20 892 euros.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ledit avenant;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition gratuite du local situé 178, rue Garibaldi à Lyon 3ème, joint en annexe à la présente délibération, au profit de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET